Département du Val d'Oise Ville de La Frette-sur-Seine Accusé de réception en préfecture 095-219502572-20240319-d-2024-14-AU Date de télétransmission : 19/03/2024 Date de réception préfecture : 19/03/2024



Extrait du registre des décisions du Maire

OBJET: Bail pour le logement n°4 du bâtiment communal situé 7A rue Albert Marquet.

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122.22, Vu la délibération n° 2020-22 du 23 mai 2020, donnant délégation au Maire pour prendre toutes décisions dans les matières prévues à l'article visé ci-dessus, Considérant le souhait de mesdames colocataires indivisibles et solidaires, d'occuper l'appartement sis 7A rue Albert Marquet à titre

personnel,

DECIDE

Article 1 : De signer avec mesdames pour le logement n° 4 de 104,72 m², situé au premier étage du bâtiment communal situé 7A rue Albert Marquet.

Article 2 : Le bail est conclu pour une durée de six années, à compter du 1er avril 2024.

Article 3 : Le loyer mensuel hors charges est fixé à 1 200 € (400 € pour chaque colocataire) que les preneuses s'obligent à payer au bailleur à terme à échoir. Le loyer sera révisé chaque année, à la date anniversaire de prise d'effet du bail, selon l'indice de

révision des loyers publié par l'Insee. La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Fait à La Frette-sur-Seine, le 19 mars 2024

Le Maire, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Val Parisis,

Philippe AUDEBERT